

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le TRENTE MARS

le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures

salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Madame Aube Marullaz – première adjointe

Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 05

Nombre de votants : 18

- Pour : 17

- Contre : /

- Abstention : 01

Présents : 13

Mmes, MM. Buet Manuelle, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Baud Marie, Castex Margaux, Coquillard Michel, Marchand Thierry, Page Olivier

Absents et excusés : 09

Mmes, MM. Herbron Franck, Voirin Pierre, Buet Maurice, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Baud Pachon Valérie, Béard Patrick, Pillot Serge, Trombert Fabien - maire

Pouvoirs : 05

Monsieur Herbron Franck	à	Madame Marullaz Aube
Monsieur Voirin Pierre	à	Madame Bouvier Virginie
Monsieur Muffat Quentin	à	Monsieur Dupieux Gilbert
Madame Anthonioz Elisabeth	à	Monsieur Marchand Thierry
Monsieur Serge Pillot	à	Madame Michelle Tournier

- Madame Baud Jeanine a été désignée secrétaire -

D_2023_03_22

Compte administratif 2022 du budget annexe « Location de locaux aménagés » : adoption

***Fabien Trombert - maire - , ne participe pas au vote et quitte la salle,
Aube Marullaz - première adjointe - assure la présidence de séance***

Vu le CGCT et notamment les articles L2121-31 et L1612-12 et suivants,

Vu les délibérations du conseil municipal approuvant le budget primitif 2022 en date du 07/04/2022,

Vu, le cas échéant, les décisions modificatives,

Ayant entendu l'exposé de Aube Marullaz, le maire ayant quitté la salle au moment du vote et le conseil municipal siégeant sous la présidence de la première adjointe, conformément à l'article L2121-14 du CGCT,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 après en avoir délibéré, à la majorité,
 par 17 voix pour et 01 abstention (Anthonioz Elisabeth),

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Location de locaux aménagés », arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Résultats
Résultat de clôture 2021	129 977,20 €	-111 472,76 €	18 504,44 €
Affectation au financement de l'investissement	116 742,76 €		116 742,76 €
Recettes 2022	370 200,53 €	135 450,92 €	505 651,45 €
Dépenses 2022	138 624,78 €	153 112,83 €	291 737,61 €
Résultat avant report	231 575,75 €	-17 661,91 €	213 913,84 €
Résultat de clôture 2022	244 810,19 €	-129 134,67 €	115 675,52 €

DONNE quitus au maire.

Pour extrait certifié conforme,
 fait à Morzine, le 04 avril 2023.

La secrétaire de séance,
Jeanine Baud.



Le maire de Morzine,
Fabien Trombert.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.